Pour te former aux

# MÉTIERS du BÂTIMENT et des TRAVAUX PUBLICS

Fais le choix
de l'apprentissage

CCCA BTP

LA CONSTRUCTION

# 5 RAISONS

de choisir l'apprentissage pour se former à un métier de la construction

1. **UN DIPLÔME OU TITRE PROFESSIONNEL RECONNU**
2. **UNE PRATIQUE DU MÉTIER EN ENTREPRISE**
3. **UN ACCOMPAGNEMENT PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ**
4. **UN SALAIRE PLUS ÉLEVÉ QUE DANS LES AUTRES SECTEURS**
5. **UN TREMPLIN POUR L'EMPLOI**

## LA CONSTRUCTION des MÉTIERS pour toutes les envies

## DANS LA CONSTRUCTION, TU PEUX TRAVAILLER...

- Dans des entreprises aux activités diverses.
- Dans une petite ou une grande entreprise.
- En plein air ou en intérieur.
- Être chef d'entreprise ou salarié !

## LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS, C'EST PLUS DE 30 MÉTIERS.

**DES MÉTIERS POUR TOUS LES GOÛTS,**
selon tes aspirations, tu peux construire des routes, des immeubles, des maisons, des ouvrages d'art, rénover des bâtiments, conduire des engins de chantier, t'occuper des finitions dans un logement, etc.

**DES MÉTIERS TECHNIQUES,**
qui font appel à la précision, au sens de l'organisation et à l'esprit d'analyse.

**DES MÉTIERS INNOVANTS,**
avec des technologies, des matériaux et des équipements de pointe.

**DES MÉTIERS QUALIFIÉS ET HAUTEMENT QUALIFIÉS,**
avec la maîtrise des gestes professionnels précis et un savoir-faire qui répondent aux nouveaux enjeux de performance énergétique et environnementale.

# Les métiers du BÂTIMENT

# Les métiers des TRAVAUX PUBLICS

## GROS ŒUVRE

**Si tu veux travailler sur** les fondations ou la structure des bâtiments, oriente-toi vers les métiers du gros œuvre.

- Charpentier bois
- Constructeur bois
- Constructeur en béton armé
- Couvreur
- Étancheur
- Maçon
- Tailleur de pierre

## SECOND ŒUVRE

**Si tu préfères aménager et équiper** les bâtiments, choisis les métiers du second œuvre.

- Carreleur-mosaïste
- Électricien
- Installateur sanitaire
- Installateur en froid et conditionnement d'air
- Installateur thermique
- Menuisier aluminium-verre
- Menuisier fabricant
- Menuisier installateur
- Peintre décorateur
- Plâtrier-plaquiste
- Serrurier-métallier
- Solier-moquettiste

**Si tu souhaites participer à l'aménagement de notre cadre de vie, oriente-toi vers les métiers des travaux publics :** voirie, construction de routes, d'ouvrages d'art, équipements sportifs, ainsi que certains types de travaux liés aux énergies renouvelables et à la qualité de vie (centrales photovoltaïques, collecte et traitement des eaux usées et des déchets, équipements antibruit et antipollution, etc.).

- Conducteur d'engins
- Constructeur de réseaux de canalisations
- Constructeur de routes
- Constructeur en ouvrages d'art
- Constructeur en voirie urbaine
- Géomètre-topographe
- Mécanicien d'engins
- Monteur de réseaux électriques

# L'APPRENTISSAGE

il n'y a pas mieux pour se former à un métier de **LA CONSTRUCTION.**

## L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

**C'est se former à un métier en associant formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA).**

- Les périodes de formation en entreprise sont encadrées par un maître d'apprentissage.
- Les périodes de formation en CFA comprennent de l'enseignement général, technologique et professionnel.
- Ton rythme d'alternance varie en fonction de ta formation et du type de diplôme préparé.
- Pendant ta formation en apprentissage, tu peux partir à l'étranger, au sein de l'Union européenne grâce au programme Erasmus+. L'occasion de découvrir d'autres façons d'apprendre et de travailler.

**En entreprise, ton maître d'apprentissage est responsable de ta formation.**

- Il te transmet les savoirs et les pratiques professionnelles liés aux compétences du métier, de la qualification et du diplôme ou du titre professionnel préparés.
- Il t'accompagne tout au long de ta formation, en liaison avec le CFA et le formateur référent désigné par celui-ci.
- Il évalue tes connaissances et compétences en situation de travail dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).



## L'APPRENTISSAGE, POUR QUI ?

**TU DOIS AVOIR ENTRE...**

# 16 ET 29 ANS RÉVOLUS

### Exceptions et dérogations

**DÈS 15 ANS,**
pour ceux ayant terminé la classe de 3e.

**AU-DELÀ DE 29 ANS, POUR LES PERSONNES :**

- préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu, et en cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire (dans ce cas, la limite est portée à 35 ans au plus) ;
- dont la qualité de travailleur handicapé a été reconnue (aucune limite d'âge fixée) ;
- ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise en relation avec le diplôme ou le titre préparé (aucune limite d'âge fixée) ;
- inscrites en tant que sportif de haut niveau sur une liste spéciale (aucune limite d'âge fixée).

Il y a toujours un CFA qui forme aux métiers de la construction près de chez toi, renseigne-toi sur
**LACONSTRUCTION.FR**

# Le contrat d'apprentissage **COMMENT** ça marche ?

## TU SIGNES UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.** Ton employeur s'engage, outre le versement de ton salaire, à t'assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis. Tu t'engages, en retour, en vue de ta formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

La durée de ton contrat d'apprentissage varie en fonction de ta formation et du type de diplôme préparé.

## TU AS UN STATUT DE SALARIÉ.

### À CE TITRE, TU AS DES DROITS :

- temps de travail et de repos ;
- congés payés ;
- etc.

### MAIS AUSSI DES OBLIGATIONS :

- respect du règlement intérieur de l'entreprise ;
- réalisation des tâches confiées par l'employeur ;
- etc.



## TU ES RÉMUNÉRÉ

Pendant ta formation, tu perçois un salaire dont le montant dépend de ton âge, de ton niveau de formation ou de ton niveau d'avancement dans le cycle de formation (1re année, 2e année…). Il ne peut être inférieur à un montant déterminé en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel.

**Dans le secteur de la construction, le salaire de l'apprenti est plus élevé que celui fixé par la réglementation** [accord national professionnel du 8 février 2005 étendu par arrêté du 10 août 2005 (JO du 17)].

| | 1re année de contrat | 2e année de contrat | 3e année de contrat |
|---|---|---|---|
| - de 18 ans | 40 % du SMIC | 50 % du SMIC | 60 % du SMIC |
| 18 à 20 ans révolus | 50 % du SMIC | 60 % du SMIC | 70 % du SMIC |
| 21 à 25 ans | 55 % du SMIC* | 65 % du SMIC% | 80 % du SMIC* |
| 26 ans et + | 100 % du SMIC (1)* | 100 % du SMIC (1)* | 100 % du SMIC (1)* |

(1) Taux fixé par le Code du travail.
* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé s'il est plus favorable.
La part de rémunération qui excède 79 % du SMIC en vigueur est soumise au paiement des cotisations sociales salariales.

Des taux particuliers s'appliquent en cas de parcours de formation ou de parcours professionnels réalisés avant l'entrée en apprentissage, lorsque le jeune est dans une situation personnelle particulière (sportif de haut niveau, handicap), et dans le cas de la préparation de la licence professionnelle.

**La formation par apprentissage aux métiers du BTP est gratuite pour l'apprenti.**
À savoir, la formation en apprentissage est financée par les entreprises qui versent une contribution à un Opérateur de compétences (Opco), organisme agréé par l'État, en charge de l'accompagnement professionnel. Dans le secteur de la construction, c'est l'Opco Constructys qui remplit cette mission.

# L'apprentissage dans la construction, c'est + DE 100 DIPLÔMES et des titres professionnels !

**Grâce à l'apprentissage, tu bénéficies d'une réelle expérience du monde de l'entreprise.** Tu peux entrer dans la vie active avec un CAP. Tu peux aussi poursuivre ton parcours de formation dans la filière métier que tu as choisie.

**À l'issue de ta formation, tu disposes des compétences professionnelles** nécessaires à la pratique du métier que tu as choisi.

## L'APPRENTISSAGE PERMET DE PRÉPARER :

### UN DIPLÔME PROFESSIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréat professionnel, brevet professionnel, mention complémentaire.

### UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

brevet de technicien supérieur (BTS), bachelor universitaire de technologie (BUT, ex-DUT), licence professionnelle, diplôme d'ingénieur.

### UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont notamment les titres professionnels relevant du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.



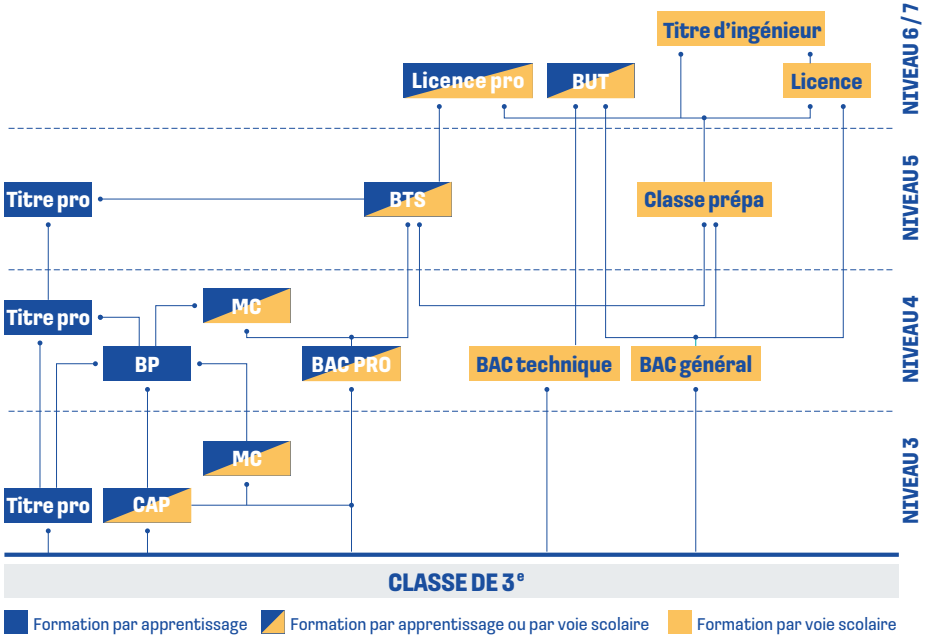


CAP - Certificat d'aptitude professionnelle
MC - Mention complémentaire
BP - Brevet professionnel
BAC PRO - Baccalauréat professionnel
BTS - Brevet de technicien supérieur
BUT - Bachelor universitaire de technologie
Titre pro - Titre professionnel

Niv. 6 : Bac +3 ans et Bac +4 ans
Niv. 5 : Bac +2 ans
Niv. 4 : Bac ou équivalent
Niv. 3 : Post 3e

**L'APPRENTISSAGE**

## UNE VOIE D'EXCELLENCE ET DE RÉUSSITE

pour devenir un professionnel qualifié.

# SE PRÉPARER à l'apprentissage

**En fonction de ton profil et quel que soit ton parcours,**
tu peux bénéficier d'une préparation spécifique à l'apprentissage.

## #DÉMARRETASTORYBTP, C'EST...

**UNE DÉCOUVERTE**
du monde du travail (des stages en établissement de formation et en entreprise).

**UNE MISE À NIVEAU**
éventuelle des connaissances (français, mathématiques, informatique, etc.).

**DES CONSEILS**
pour construire son projet professionnel.

**D'UNE DURÉE DE...**
quelques semaines à 10 mois au maximum.



# 4 PARCOURS

## de préparation à l'entrée en apprentissage avec #démarretastorybtp pour...

### ... faire mûrir
un projet professionnel vers un contrat d'apprentissage.

### ... sécuriser
le parcours de l'apprenti après la rupture d'un contrat d'apprentissage.

### ... accompagner
les migrants et les mineurs non-accompagnés dans leur apprentissage des compétences de base.

### ... permettre
à des jeunes une réorientation professionnelle et de rejoindre une formation en apprentissage tout au long de l'année.

#DémarreTaStoryBTP

Un projet du CCCA-BTP, acteur majeur et historique de l'apprentissage en France, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Prépa-apprentissage – #demarretastory » par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et financé par le Plan d'investissement dans les compétences.

INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

Caisse des Dépôts GROUPE

CCCA BTP

Pour en savoir plus
www.ccca-btp.fr

Plus d'infos sur les métiers du BTP et l'apprentissage pour s'y former sur

# LACONSTRUCTION.FR

**« La Construction », une campagne nationale organisée par le CCCA-BTP, mobilisé avec les professionnels du bâtiment et des travaux publics.**

Accélérateur d'innovation dans la formation aux métiers du BTP et expert de la pédagogie de l'alternance, le CCCA-BTP est une association nationale à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la loi et des accords des partenaires sociaux du BTP, le CCCA-BTP assure, entre autres, la promotion des métiers du bâtiment et des travaux publics et des voies de formation professionnelle qui y conduisent, en particulier l'apprentissage, auprès des jeunes.

CCCA-BTP / PARTIES PRENANTES / CRÉDITS PHOTOS : SÉBASTIEN MILLIER / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE